



N°	3	6	5
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA
BRESLE**

RECUE
22 JUIL 2013

<p>OBJET :</p> <p>- Gouvernance et restructuration de l'Institution interdépartementale : désignation des membres et mise en place d'une commission chargée du suivi des réflexions</p>	<p>L'an deux mil treize</p> <p>Le jeudi 11 juillet 14h30, les membres du Conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à Aumale, sous la présidence de Mme GAOUYER. <i>Ce conseil d'administration fait suite à la réunion du CA annulée du 20 juin 2013, pour laquelle le quorum n'avait pas été atteint.</i></p> <p>Étaient présents ce jour : Mme GAOUYER, M. AUBRY, M. BIGNON, M. DECORDE, M. DESTRUEL, M. MAQUET, M. PATIN.</p> <p>Absents excusés : Mme HUREL, Mme LUCOT-AVRIL, Mme LE VERN M. DAVERGNE, M. JACOB, M. JUMEL, M. LEFEVRE, M. SENEAL.</p>
<p>DATE DE LA CONVOCATION :</p>	<p><u>- Etude de gouvernance : en tirer les conséquences pour une restructuration bénéfique et pérenne pour le bassin</u></p>
<p>23 mai 2013</p>	<p>Mme GAOUYER présente le contexte du bassin qui a fait naître les besoins d'une étude sur la gouvernance de l'eau sur ce territoire. Elle rappelle notamment les contextes géographique et administratif complexes liés à ce bassin tout comme les enjeux socio-économiques et les constats dressés dans ce cadre.</p>
<p>NOMBRE DE DELEGUES :</p>	<p>Elle précise les principales recommandations de cette étude qui sont de :</p>
<p>En exercice 15</p>	<p>- Réaffirmer les mandats confiés par les départements ; redéfinir avec eux en quoi, l'Institution peut apporter un soutien aux collectivités locales dans le domaine du GRAND CYCLE DE L'EAU et quelle peut être la filiation entre l'EPTB et ses départements.</p>
<p>Présents 7</p>	<p>- Élaborer une feuille de route ou projet de territoire qui fasse consensus (le SAGE d'où débouchera différentes orientations pourrait très bien jouer ce rôle).</p>
<p>Votants 7</p>	<p>- Envisager d'intégrer au sein de l'Entente, des représentants de la sphère communale (intégration des communes ou EPCI...).</p>
	<p>La forme pressentie pour ce futur établissement est celle du syndicat mixte ouvert.</p> <p><i>Après avoir entendu les points de vue de toutes les personnes présentes en séance,</i> <i>A l'unanimité,</i> <i>Il est acté la création d'une commission ad-hoc chargée de réfléchir à la restructuration de l'Institution en syndicat mixte.</i> <i>Cette commission sera composée de :</i></p>

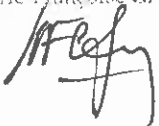
- M. BIGNON (suppléant M. MAQUET),
- M. DESTRUEL,
- M. PATIN,
- Mme LUCOT-AVRIL,
- Mme GAOUYER.

Elle fera restitution de ces travaux au Conseil d'administration suivant, pour évoquer la méthode de travail nécessaire aux élus locaux des communes ou communautés de communes (selon les compétences) afin qu'à terme les élus du territoire puissent s'approprier la politique de l'eau nécessaire pour le fleuve Bresle.

Il est entendu que l'Etat via la Sous-préfecture de Dieppe, sous réserve d'un accord des Préfets des 3 départements, participera aux travaux qui auront lieu dans ce cadre.

Le cas échéant, il est acté que cette commission pourra s'entourer des personnes es-qualité indispensables à la bonne réalisation de ce projet.

Date de publication et de transmission
au représentant de l'Etat : 18/07/2013
Acte exécutoire le : 18/07/2013
la Présidente de l'Institution
Marie-Françoise GAOUYER



**Pour extrait conforme,
la Présidente de l'Institution,
Marie-Françoise GAOUYER**

